



RECU EN PREFECTURE

Le 02 mars 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230223-D00704510-DE

Publié le : 02/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 février 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 février 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 7 incluse et à compter de la question n° 9), M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21), M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 7), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 8 incluse et de la question n° 21 à la question n° 25 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 8 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 7), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse et à compter de la question n° 21)

Secrétaire :

Mme Frédérique BAEHR

Étaient absents :

M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Valérie HALLER, M. Aurélien LAROPPE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (à compter de la question n° 22), M. Nicolas BODIN à Mme Marie ZEHAF (pour la question n° 8), Mme Claudine CAULET à M. Anthony POULIN (à compter de la question n° 22), M. Sébastien COUDRY à Mme Frédérique BAEHR, M. Cyril DEVESA à Mme Marie ETEVENARD, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (pour la question n° 20), Mme Valérie HALLER à M. Nathan SOURISSEAU, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (de la question n° 9 à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 26), Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 9), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 8), Mme Marie ZEHAF à Mme Juliette SORLIN (pour la question n° 20)

OBJET : 5. Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'Urgence Internationale (PUI)

Délibération n° 2023/007045

Subvention exceptionnelle à l'association Pompiers d'Urgence Internationale (PUI)

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 4	09/02/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € à l'association des Pompiers d'Urgence Internationale (PUI) pour soutenir l'aide humanitaire en Turquie et Syrie suite au tremblement de terre du 5/6 février 2023.

I. Contexte

Un séisme de magnitude 7,8 a secoué le sud de la Turquie et le nord de la Syrie dans la nuit du dimanche 5 au lundi 6 février 2023. Quelque 23 millions de personnes ont été touchées *dont environ 5 millions de personnes vulnérables*. Au lendemain de la catastrophe, on dénombrait déjà plus de 5 000 victimes et également des milliers de blessés et de sans-abri par un froid glacial, mais le bilan était encore provisoire. Habitations, voiries, électricité, communication,... les dégâts matériels sont considérables.

II. Proposition de subvention

La Ville de Besançon, par ses valeurs de solidarité, souhaite apporter son *soutien aux peuples turcs et syriens face à cette catastrophe naturelle*.

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé d'attribuer **une subvention exceptionnelle de 10 000 € à l'association des Pompiers d'Urgence Internationale (PUI)**.

Cette ONG française de solidarité internationale, créée en 2004, porte secours aux populations dans des situations de catastrophes naturelles ou humanitaires. En 2010, PUI est la première équipe de secours française reconnue et classifiée par l'ONU. L'association poursuit trois missions principales :

- porter secours aux populations les plus vulnérables dans des situations de crise en suscitant l'engagement volontaire et bénévole de professionnels du secours d'urgence,
- renforcer les dispositifs de sécurité civile des pays émergents,
- développer une culture du risque et sensibiliser la population en matière de risques naturels.

En cas d'accord, la dépense de 10 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.6574.0022182.47082.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € aux Pompiers d'Urgence Internationale (PUI).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

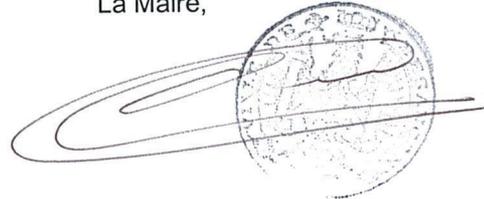
La Secrétaire de séance,



Frédérique BAEHR,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,

La Maire,



Anne VIGNOT